

Avis concernant l'endroit où seront établis les bureaux de vote par anticipation

Municipalité

Scrutin du

année mois jour

Je, _____, avise les :
Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

- ☐ partis autorisés ou équipes reconnues et candidats indépendants;
☐ représentants des personnes habiles à voter;

A) que j'établis des bureaux de vote par anticipation, accessibles aux personnes handicapées, aux endroits suivants :

Page _____ de _____

BUREAU DE VOTE		ENDROIT (Adresse)	SECTIONS DE VOTE RATTACHÉES À CE BUREAU (N°)
BVA*	BVI* (le cas échéant)		
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à
			De à

* BVA : bureau de vote par anticipation

* BVI : bureau de vote itinérant

B) que ces bureaux seront ouverts :

BVI	{	☐ 8 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le	année mois jour	de	heure minute	à	heure minute
		☐ 7 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le	année mois jour	de	heure minute	à	heure minute
		☐ 6 ^e jour précédant celui du scrutin (au choix) le	année mois jour	de	heure minute	à	heure minute
BVA	{	☐ 7 ^e jour précédant celui du scrutin le	année mois jour	de	heure minute	à	heure minute
		☐ 6 ^e jour précédant celui du scrutin (le cas échéant) le	année mois jour	de	heure minute	à	heure minute

Signature

Président d'élection, greffier ou secrétaire-trésorier

année mois jour

SMR-34 (09-06) **D**

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 174, 177, 178, 179 et 567